

No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 2 octobre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 2 octobre 2025, à 17 h 30, à la salle du conseil, 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Monsieur Benoit Ricard, district 3
Madame Aryane Boyer, district 4
Monsieur Enock-Robin Turcotte, district 5
Monsieur Joël Ricard, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Charron, maire.

Est présente, madame Nathalie Girard, directrice générale et greffière-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 17 h 30.

25-10X-477

OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE tous les membres du conseil étant présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation tel que stipulé au Règlement n°1124-24 concernant la régie interne des séances du conseil municipal et renoncent unanimement aux formalités de convocation prévues à l'article 156 du *Code municipal du Québec*.

La séance est donc régulièrement ouverte sous la présidence de Jean-Pierre Charron, maire.

- Ouverture de la séance
- Adoption de l'ordre du jour
- Appropriation des excédents accumulés non affectés afin de livrer l'élection municipale 2025 dans le contexte de grève de Postes Canada
- Levée de la séance

ADOPTÉE

25-10X-478

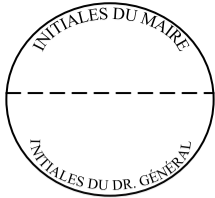
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Enock-Robin Turcotte
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
25-10X-479

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 2 octobre 2025

**APPROPRIATION DES EXCÉDENTS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS AFIN
DE LIVRER L'ÉLECTION MUNICIPALE 2025 DANS LE CONTEXTE DE
GRÈVE DE POSTES CANADA**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne doit tenir une élection municipale générale en novembre 2025, conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM);

CONSIDÉRANT QU' une situation exceptionnelle, soit une grève de Postes Canada, affecte ou risque d'affecter la transmission de la carte de rappel, des avis ou du matériel électoral par la poste;

CONSIDÉRANT la décision du directeur général des élections en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 90.5 de la LERM relativement à la grève du syndicat des travailleurs et travailleuses des postes;

CONSIDÉRANT QUE l'article 70.1 de la LERM permet à une municipalité de prendre toute mesure raisonnable pour assurer la tenue de l'élection dans des circonstances exceptionnelles;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses additionnelles sont nécessaires pour adapter les procédures électorales à ce contexte et assurer le bon déroulement du scrutin;

CONSIDÉRANT QU' il est possible d'utiliser les excédents accumulés non affectés à cette fin;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

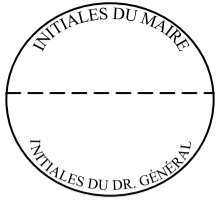
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser l'utilisation d'une somme maximale de 125 000 \$ provenant des excédents accumulés non affectés pour couvrir les dépenses supplémentaires requises pour la tenue de l'élection municipale générale de 2025, en raison de la grève de Postes Canada;

D'autoriser la présidente d'élection à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la tenue du scrutin, conformément à l'article 70.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

QUE cette dépense soit imputée à même les excédents accumulés non affectés, conformément aux règles de gestion financière en vigueur.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

25-10X-480

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 2 octobre 2025

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron
Maire

Madame Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-
trésorière